

Polémique dans la restitution des oeuvres destinées à la Fondation Vasarely: suite à une décision judiciaire, la maison de vente aux enchères Artcurial devait rendre 20 oeuvres au petit-fils de l'artiste et président de la Fondation. Une action judiciaire est en cours.

Par France 3 PACA

Publié le 20/02/2018 à 11:45 Mis à jour le 21/02/2018 à 11:22

Cest un imbroglio supplémentaire autour des oeuvres de Victor Vasarely, plasticien dont les oeuvres sont gardées dans la célèbre fondation du même nom, présidée par son petit-fils, Pierre.

Dans un **communiqué publié hier par le président de la Fondation Vasarely**, la maison de ventes aux enchères parisienne **Artcurial** aurait refusé de restituer les oeuvres à la Fondation. Un communiqué qui "**surprend**" la maison Artcurial.

Par ailleurs, Artcurial a indiqué ne pas "commenter les actions de justice en cours, et s'en tient aux règles de droit, et en particulier à celles qui régissent [leur] profession".

Deux décennies de polémique

En 1995, la Fondation Vasarely d'Aix-en-Provence a été **privée de plus de 400 oeuvres** de Victor Vasarely par un arbitrage. Ce dernier a finalement été annulé par la Cour de cassation en 2015, car jugé comme "une fraude à l'arbitrage, contraire à l'ordre public".

Pierre Vasarely, petit-fils de l'artiste, est reconnu comme le seul titulaire du droit moral de Vasarely. Il a ainsi obtenu en 2013 la saisie de 20 oeuvres acquises par Yann Streiff, ancien avocat de la fondation, qui s'appropriait à les vendre chez Artcurial.

Les oeuvres se trouvent dans les dépôts de la maison de ventes et risqueraient de mal se conserver. Le juge a rappelé en octobre 2017, que la Fondation devait être "*gardienne de ces pièces*" et donc les voir revenir en son sein.

Or, toujours selon Pierre Vasarely, la maison de ventes aurait refusé ce lundi, de lui remettre les 20 oeuvres au motif que le vendeur, l'avocat Yann Streiff, l'aurait lui-même assignée trois jours plus tôt. **Cette assignation en référé à comparaître le 18 avril prochain, repousserait la restitution des pièces.**

La Fondation Vasarely a fait savoir "*qu'elle se réservait le droit d'engager la responsabilité d'Artcurial et du vendeur*".